

CENSUS TRACT

CATALOGUE N°

95-606

C.3

BULLETIN

SECTEURS DE RECENSEMENT

CENSUS OF CANADA • 1966 • RECENSEMENT DU CANADA

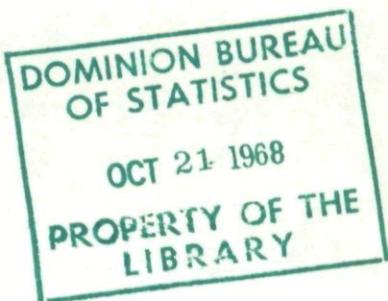
BULLETIN C-6
AUG. 1968 AOÛT
PRICE—PRIX 25¢

Population

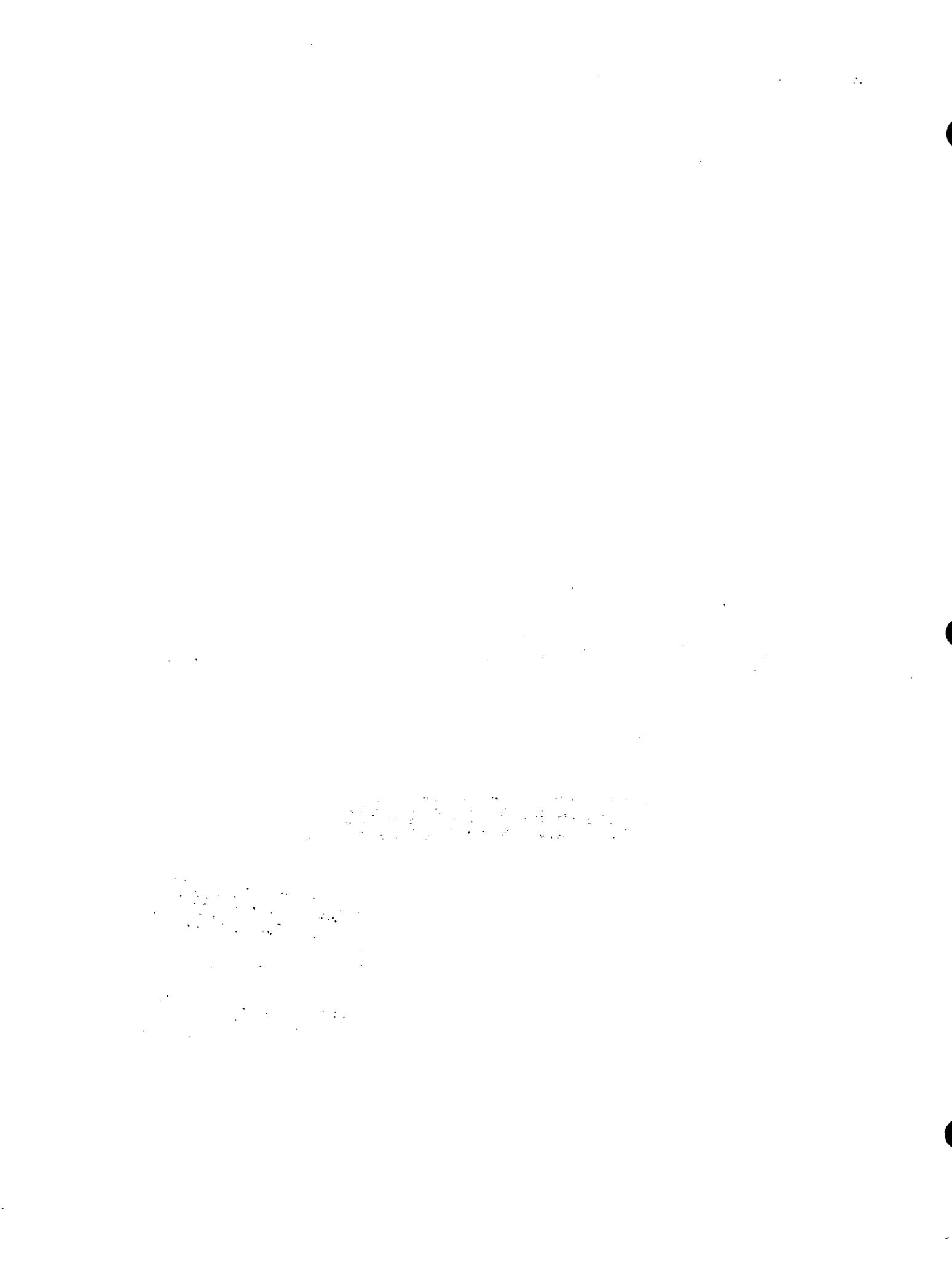
CHARACTERISTICS BY CENSUS TRACTS

CARACTERISTIQUES PAR SECTEUR DE RECENSEMENT

SHERBROOKE



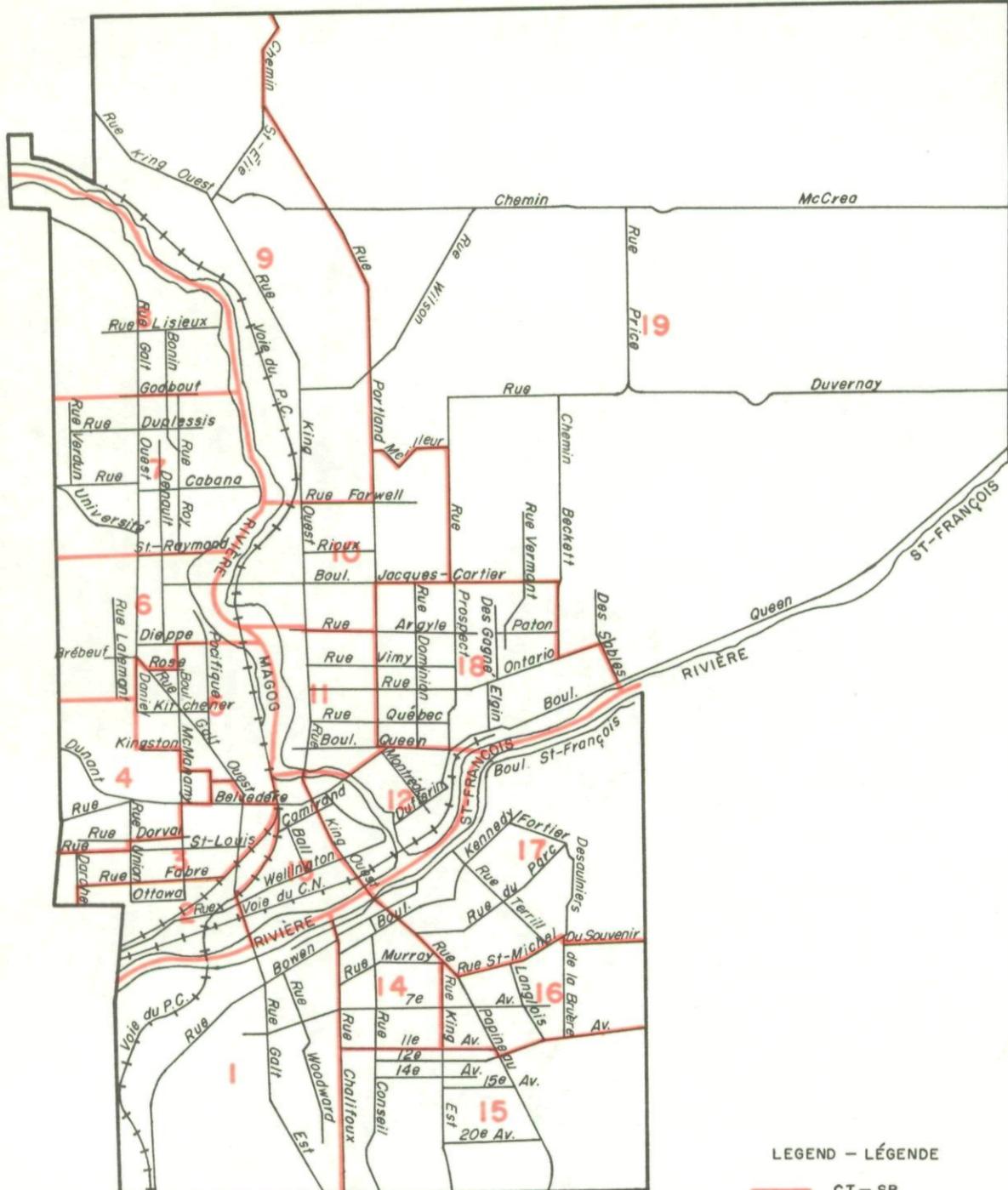
The contents of this document may be used freely but DBS should be credited when republishing all or any part of it.
Le présent document peut être reproduit en toute liberté pourvu qu'on indique qu'il émane du B.F.S.



CENSUS TRACTS

SHERBROOKE

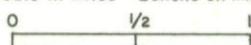
SECTEURS DE RECENSEMENT

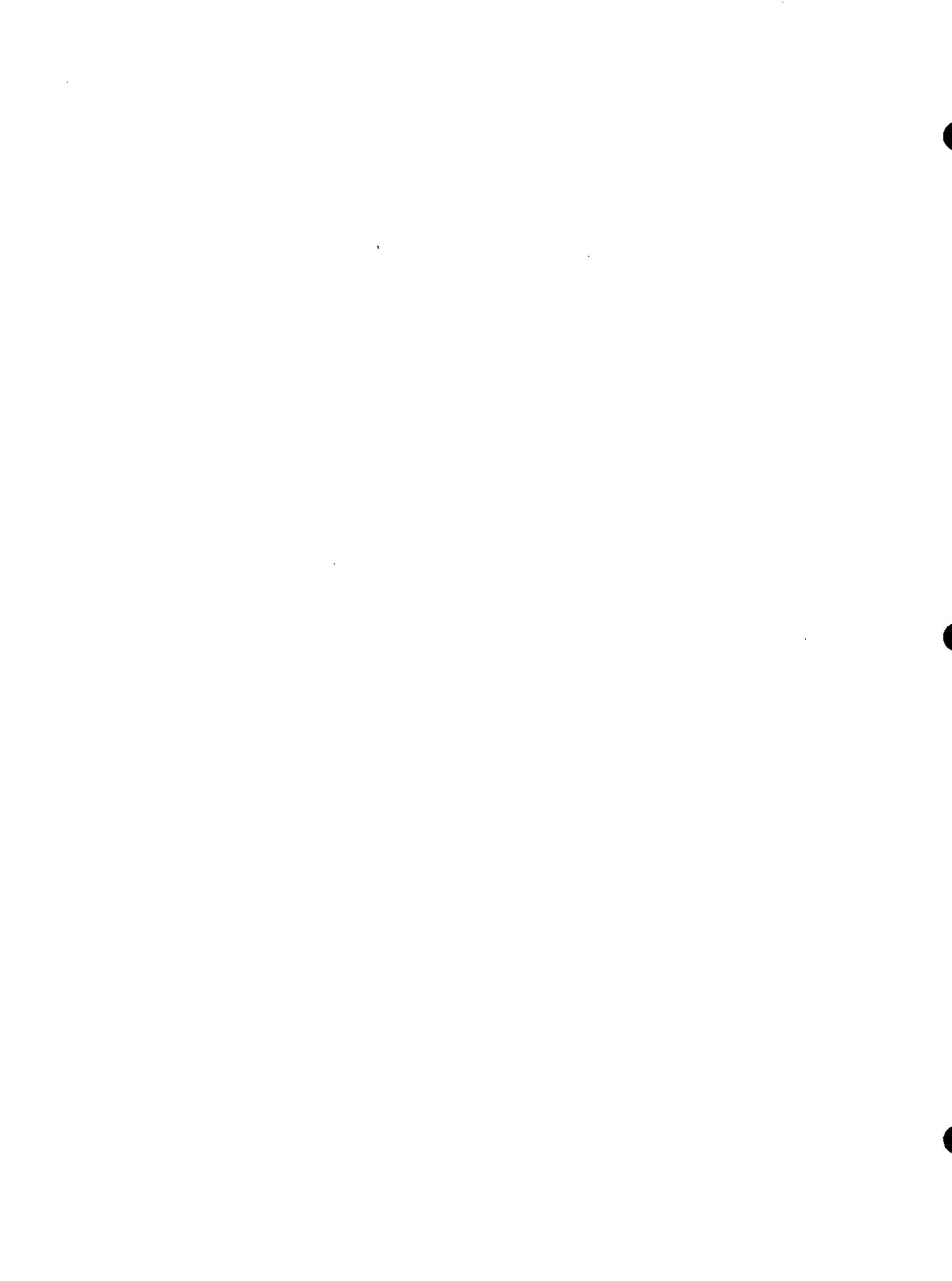


LEGEND - LÉGENDE

- CT - SR
- STREETS - RUES

Scale in miles - Échelle en milles





INTRODUCTION

Final population, household and family data from the 1966 Census are presented in this report by census tracts. Population characteristics include age, sex, and marital status. Households are classified by number of persons and families; dwellings, by type and tenure; and families by age of head, number and ages of children, and type of family.

Census tracts are statistical units which have been established in 28 of the larger cities and census metropolitan areas. They are designed with a view to providing basic census statistics for areas which are homogeneous with respect to economic status and living conditions. In Canada, census tracts were established in co-operation with local authorities and, wherever possible, local census tract committees were formed to delineate these areas.

The census tract data are of value in studies of social and economic factors within an urban community which may not be revealed in totals for the city or metropolitan area as a whole. This basic information provides background material for local surveys and is of value, also, in disclosing trends within a community.

Tract boundaries have been established with the intention that comparisons may be possible from census to census. In some cases, however, annexation of territory to the city or population changes may necessitate boundary adjustments or re-numbering due to subdivision or grouping of existing tracts to form more homogeneous units. Asterisks (*) in the following paragraph indicate the cities for which such changes have been necessary since 1961. Descriptions of these changes may be obtained from the Geography Section of the Census Division.

Cities for which 1966 Census tract information is available are as follows: St. John's, Nfld.;* Halifax, N.S.;* Saint John, N.B.;* Montréal,* Québec,* Sherbrooke,* and Trois-Rivières,* Qué.; Brantford, Hamilton,* Kingston, Kitchener, London,* Niagara Falls, Oshawa,* Ottawa,* Peterborough, St. Catharines, Sarnia, Sudbury, Toronto,* and Windsor,* Ont.; Winnipeg, Man.;* Regina* and Saskatoon,* Sask.; Calgary* and Edmonton,* Alta.; Vancouver* and Victoria, B.C. For most of these cities, the tracts have been extended to include part or all of the metropolitan area.

An index map outlining the relative locations of the 1966 Census tracts is included in this report. The census terms used in the tables are explained on the final page.

Le présent rapport contient, par secteur de recensement, les chiffres définitifs du recensement de 1966 sur la population, les ménages et les familles. Parmi les caractéristiques de la population on y signale l'âge, le sexe et l'état matrimonial. Les ménages sont classés selon le nombre de personnes et de familles; les logements, selon le type et le mode d'occupation; et les familles, selon l'âge du chef, le nombre et l'âge des enfants, et le type de famille.

Les secteurs de recensement sont des subdivisions statistiques qui ont été établies dans 28 grandes villes et zones métropolitaines. Ils ont été délimités de façon à fournir les renseignements de base sur des régions homogènes quant à la situation socio-économique et au mode de vie. Au Canada, les secteurs de recensement ont été établis en collaboration avec les autorités locales, et, là où il a été possible de le faire, on a créé des comités locaux chargés de délimiter ces secteurs.

Les données relatives aux secteurs de recensement sont précieuses pour l'étude des facteurs sociaux et économiques au sein d'une collectivité urbaine qui ne ressortent pas des chiffres globaux relatifs à la ville ou à l'ensemble de la zone métropolitaine. Ces renseignements fournissent le matériel sur lequel se basent les enquêtes locales et indiquent également les tendances générales qui se manifestent au sein d'une collectivité.

Lors de la délimitation des secteurs on a eu soin de ne pas perdre de vue la comparabilité des données des recensements successifs. Dans certains cas, cependant, l'annexion d'un territoire à la ville ou des changements survenus dans la population peuvent imposer une nouvelle délimitation ou un renumérotage en raison de la subdivision ou du regroupement des secteurs déjà existants pour former des subdivisions plus homogènes. Les astérisques (*) dans le paragraphe suivant indiquent les villes où il a fallu faire de telles modifications après 1961. On peut se procurer la description de ces modifications auprès de la Section de la géographie de la Division du recensement.

Les villes à l'égard desquelles on peut se procurer des renseignements quant aux secteurs de recensement de 1966 sont: Saint-Jean (T.-N.)*; Halifax (N.-E.)*; Saint-Jean (N.-B.)*; Montréal*, Québec*, Sherbrooke*, et Trois-Rivières*, au Québec; Brantford, Hamilton*, Kingston, Kitchener, London*, Niagara Falls, Oshawa*, Ottawa*, Peterborough, St. Catharines, Sarnia, Sudbury, Toronto*, et Windsor*, en Ontario; Winnipeg (Man.)*; Regina* et Saskatoon* (Sask.); Calgary*, et Edmonton* (Alb.); Vancouver* et Victoria (C.-B.). Dans la plupart de ces villes, les secteurs ont été étendus de façon qu'ils englobent une partie ou la totalité de la zone métropolitaine.

On trouvera dans le présent rapport une carte-index indiquant la situation des secteurs de recensement de 1966. Les termes utilisés dans les tableaux sont expliqués en dernière page.

EXPLANATIONS OF CENSUS TERMS

Note: In the column headings, c. = city; t. = town; vl. = village; mun. = municipality; par. = parish; twp. = township.

Population totals: The 1961 population figures are based on the areas as of the 1966 Census, and are comparable with the 1966 counts in cases where census tract boundaries have changed.

Age: Age classifications are based on a definition which specifies completed years of age at last birthday prior to the census date, June 1, 1966.

Marital status: Totals shown under the heading "Married" include all married persons whether living together or living apart for any reason, unless a divorce has been obtained.

Dwelling: For census purposes, a dwelling is a structurally separate set of living quarters, with a private entrance either from outside the building or from a common hall inside. The entrance must not be through anyone else's living quarters.

The principal types of dwellings are:

Single detached: This type is commonly called a "single house". It contains only one dwelling unit which is completely separated on all sides from any other dwelling or structure.

Single attached: This category includes dwelling units separated by a common wall extending from ground to roof. These dwellings may be in structures consisting of only two dwelling units, in rows of three or more dwellings, or simply a unit adjoining a store or other non-residential unit.

Apartments, flats: These dwellings may be in a structure originally designed, or structurally converted, to provide two dwelling units, one above the other and adjoining no other structure, or may be one of the units in an apartment building or house that has been converted into three or more apartments.

Tenure: A dwelling is classified as "owned" (even though mortgaged) if it belongs to some member of the household; otherwise, it is classified as "rented", whether or not a specified rent is paid.

Household: A household consists of a person or group of persons occupying one dwelling. It usually consists of a family group, with or without lodgers, employees, etc. However, it may consist of a group of unrelated persons, of two or more families sharing a dwelling, or of one person living alone. Every person is a member of some household and the number of households equals the number of occupied dwellings.

Family: A family consists of a husband and wife (with or without children who have never married) or a parent with one or more children never married, living together in the same dwelling.

Children in families: Unmarried sons and daughters 24 years of age and under, living at home, are classified as "children in families". However, all sons and daughters who have never married and are living at home, regardless of age, are considered to be members of the family.

DÉFINITION DES TERMES DE RECENSEMENT

Nota: Dans les en-têtes de colonnes, c. = cité; v. = ville; vl. = village; mun. = municipalité; par. = paroisse; cant. = canton.

Population totale: Les chiffres de la population de 1961 se fondent sur les régions de recensement de 1966 et correspondent aux chiffres de 1966 là où les limites des secteurs de recensement ont subi des changements.

Âge: L'âge est le nombre d'années d'âge accomplies au dernier anniversaire précédent la date du recensement, soit le 1er juin 1966.

État matrimonial: Les chiffres globaux figurant sous la rubrique "Mariés" comprennent toutes les personnes mariées, peu importe qu'elles vivent ensemble ou qu'elles vivent séparées pour une raison quelconque, à moins qu'elles aient obtenu un divorce.

Logement: Pour les fins du recensement, le logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un vestibule commun à l'intérieur. L'entrée ne doit pas obliger les occupants à passer par les locaux habités par d'autres personnes.

Voici les principaux types de logements:

Individuel isolé: Ce type est communément appelé "maison individuelle". Il ne contient qu'un seul logement détaché de tous côtés de tout autre logement ou de toute autre construction.

Individuel attenant: Désigne les logements séparés par un mur mitoyen allant du sol au toit. Ces logements peuvent faire partie de maisons ne comptant que deux logements, d'une rangée de trois logements ou plus, ou être un logement attenant à un magasin ou à une autre construction non domiciliaire.

Appartements et plain-pied: Ces logements peuvent faire partie d'une structure construite ou transformée de façon à former deux logements situés l'un au-dessus de l'autre, sans autre construction attenante, ou peuvent être un des appartements d'un immeuble d'habitation ou d'une maison transformée pour comprendre trois appartements ou plus.

Mode d'occupation: Un logement est classé comme étant celui du "propriétaire" (même s'il y a hypothèque) s'il appartient à un membre du ménage; autrement, il est classé comme logement de "locataire", qu'un loyer donné soit payé ou non.

Ménage: Un ménage comprend une personne ou un groupe de personnes occupant un logement. Il comprend habituellement une famille, avec ou sans pensionnaires, employés, etc. Toutefois, il peut désigner un groupe de personnes non apparentées, deux ou plusieurs familles qui habitent le même logement, ou une personne vivant seule. Toute personne est membre d'un ménage et le nombre de ménages est égal au nombre de logements occupés.

Famille: Une famille comprend l'époux et l'épouse (avec ou sans enfants célibataires) ou un parent avec un ou plusieurs enfants célibataires qui habitent ensemble un même logement.

Enfants dans les familles: Les fils et les filles célibataires âgés de 24 ans ou moins qui habitent le foyer, sont classés comme "enfants dans la famille". Toutefois, les fils et les filles célibataires qui habitent au foyer, peu importe leur âge, sont considérés comme membres de la famille.

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada



1010018968

